

Qu'est-ce que l'ICF : International Coaches Federation ?

ICF a été créé en 1995, elle est présente dans 140 pays au monde, son ambition est de faire du coaching une part intégrante de la société et que ses coachs, adhérents, soient reconnus pour leur excellence et leur professionnalisme. Elle est la fédération la plus connue et reconnue et recense **près de 28 000 adhérents à travers le monde**.

Elle se pose en véritable **ambassadrice de la reconnaissance du métier de coach**. Elle a une action auprès des états et entre autres a contribué avec l'état français à la reconnaissance en avril 2016, du **métier de Coach Professionnel**.

Elle véhicule ses valeurs **d'intégrité, d'excellence, de collaboration et de respect**. En **signant la charte de déontologie**, tous les membres d'ICF s'engagent à respecter les normes et obligations déontologiques d'ICF Monde et France envers les clients et collègues, ainsi qu'envers le public en général. La France a adopté la version française de la charte internationale, **pour permettre à nos clients d'avoir l'assurance d'une pratique déontologique du coaching commune et reconnue dans le monde entier**. En cas de non-respect de la charte de déontologie, ICF France peut résilier une adhésion, selon les modalités mentionnées dans son règlement intérieur. Vous souhaitez télécharger le code déontologique : [cliquer ici](#).

ICF est aussi dans une dynamique **de recherche et de réflexion** sur l'évolution du métier de coach et de ses outils, à travers des **conférences** internationales et européennes, des **Commissions** composées **d'experts** et des groupes de **pairs**.

Enfin son action passe et se déploie par :

- L'accréditation de programmes de formation dédiés au coaching. Il existe **3 types d'accréditation de programme** : ACTP (Accredited Coach Training Programs) ; ACSTH (Approved Coach Specific Training Hours) ; CCEU (pour la formation continue : unités de valeur pour vos renouvellements de certification).
- La certification de coachs, formés dans une école de coaching accréditée.**

ICF reconnaît **3 niveaux de coaching**, qui sont évalués sur la base des **8 compétences** qu'elle a définies par des marqueurs et d'un niveau de pratique du coaching (en heures réalisées après la formation initiales) :



ACC : Associate Certified Coach accessible avec au min. un programme accrédité ACSTH et 100h de pratique



PCC : Professional Certified Coach accessible avec au min. un programme accrédité ACSTH et 500h de pratique



MCC : Master Certified Coach uniquement accessible par une certification entre pairs et min. 2500 h de pratique

La certification ICF se fait directement sur le site d'ICF Monde. [cliquer ici](#).

L'accréditation du programme PAI « Les Clés du Coaching »



Le PAI bénéficie de l'accréditation **la plus élevée chez ICF, l'ACTP**. C'est-à-dire qu'il vous garantit un niveau d'exigence élevé et conforme aux directives éthiques et professionnels du métier défini par les compétences du coach ICF.

En tant qu'Ecole nous sommes audités tous les 6 mois par ICF, nous sommes dans un processus d'amélioration continue pour vous garantir les meilleures conditions d'apprentissage de ce métier et vous simplifier les démarches auprès d'ICF.

En effet, les coachs qui reçoivent de leur Ecole l'ACTP peuvent se faire certifier jusqu'au niveau PCC chez ICF. Car l'ACTP vous assure un programme de minimum 125 heures et des professionnels capables de vous évaluer et de garantir un niveau minimum à ICF, qui vous certifiera plus simplement.

C'est aussi pour vous l'assurance de trouver en son sein des **Coachs Mentors et Asseseurs qui pourront vous accompagner pendant et après votre PAI**. Car un Coach ICF est un coach qui se fait régulièrement superviser ([voir code éthique](#)).

Les étapes pour obtenir votre ACTP avec Coaching Ways France

1. Participer à **l'intégralité du programme PAI** (feuilles de présence signées faisant foi), ce qui inclut des observations de coaching et **7 heures de supervision collective**, assurées par un Mentor Coach PCC.
2. **Se faire mentorer individuellement** par un Mentor Coach PCC entre les modules 1 et 4 (séance 1 : 1H30) puis entre les modules 4 et 6 (séance 2 : 1H30). Cette supervision individuelle est intégrée à la formation. Pour en savoir plus sur le mentorat et découvrir nos mentors certifiés ICF [cliquer ici](#).
3. Envoyer les éléments nécessaires au passage de votre certification au Mentor Coach Assesseur PCC Coaching Ways, qui vous sera attribué. Les modalités de ce processus, ainsi que la date buttoir de remise de ces éléments (après le module 6) vous seront données en début de formation. Il est important à ce stade de retenir qu'il vous sera demandé :
 - Un enregistrement de coaching de 20 à 45 min. sur une séance réalisée à l'extérieur de la formation.
 - Le verbatim de cette séance.
 - Un rapport de coaching portant sur 3 séances consécutives réalisées à l'extérieur de la formation PAI.
4. Vous recevrez de la part de votre Mentor Coach Assesseur un feedback réalisé sur la base des compétences d'ICF. En fonction du niveau évalué par votre Mentor Coach Assesseur, vous recevrez de la part de Coaching Ways France :

L'ACSTH : si vous n'avez pas réussi votre certification. En effet, l'ACSTH reconnaît que vous avez suivi un programme reconnu par ICF de 60 h minimum, aucune évaluation ou niveau lui sont associés. Ce sera à vous de le prouver à ICF en envoyant un enregistrement de coaching et les autres pièces demandées (voir Point 5. ci-dessous).

L'ACTP : si votre Mentor Coach Assesseur a évalué votre coaching comme étant éthique, structuré et contenant les marqueurs nécessaires au niveau PCC.

NB : Le titre de **Coach professionnel** vous sera remis en plus d'un des 2 autres, si votre Mentor Coach Assesseur a évalué votre coaching comme étant éthique, structuré et contenant les marqueurs nécessaires au niveau ACC ou PCC. Et s'il a évalué votre rapport de coaching suivant des critères, qui démontrent votre capacité d'analyse et votre capacité de remise en question*. Le titre de Coach professionnel vous sera remis suivant les conditions ci-dessus.

Vous n'avez pas réussi ?

Vous avez 6 mois pour représenter les éléments demandés par votre Mentor Coach Assesseur : l'enregistrement accompagné de son verbatim ou le rapport ou les 2. Ce **repassage de certification** se fera auprès d'un de nos Mentors Coachs Assesseurs de votre choix. Vous contracterez directement avec lui, pour en savoir plus : [cliquer ici](#) puis bouton supervision. Rassurez-vous, en moyenne 95% des participants réussissent la certification de fin de formation.

Votre certification chez ICF avec votre ACTP

Votre ACTP en poche, vous pouvez vous faire certifier chez ICF !

Cette certification est bien sûr optionnelle. La démarche se fait en ligne sur le site ICF Monde [cliquer ici](#).

Il vous sera demandé en plus de l'attestation ACTP que nous vous fournirons :

- 70% de bonnes réponses à un questionnaire en ligne (que vous ferez au moment de votre inscription, 95% des coachs qui ont fait le PAI réussissent du premier coup ce QCM).

A noter que pour prouver vos heures de pratique validant votre niveau, **il vous faudra tenir un fichier retraçant vos heures de pratique avec les**

coordonnées de vos clients avec leur consentement de stockage (RGPD). Ce fichier n'est plus à transmettre à ICF pour des raisons de protection des données personnelles, cependant vous devez être en mesure de prouver vos heures, notamment en grâce au consentement de stockage des données de coaching de vos clients.

Rappel du nombre d'heures de pratique pour chaque niveau :

- ACC si vous avez 100 heures de pratique [ACC avec un ACTP](#). (compter entre 100 et 300 Dollars)
- PCC si vous avez 500 heures de pratique [PCC avec un ACTP](#). (compter entre 300 et 500 Dollars)

NB. Si dans un premier temps vous faites la démarche avec 100 heures de pratique pour obtenir la certification ACC, vous pourrez à tout moment par la suite envoyer à ICF vos 500 heures pour passer PCC sur le site.

Les avantages de faire cette démarche :

- Votre profil de coach apparaîtra en ligne sur le site d'ICF.
- Vous avez accès à un réseau international.

- Vous pouvez rassurer vos clients et leur garantir un niveau de coaching toujours en évolution.
- Vous êtes dans une démarche d'amélioration continue par la supervision, l'entraînement, le mentorat...

Une fiche plus détaillée sera remise en fin de parcours PAI, à celles et ceux, qui souhaitent faire cette démarche qui n'est pas limitée dans le temps.

Votre certification chez ICF avec votre ACSTH

Votre ACSTH en poche, vous pouvez vous faire certifier chez ICF !

Lorsque que vous déposez un ACSTH chez ICF, ICF a uniquement l'assurance que vous avez suivi un minimum d'heures de formation (soit 60 heures) et que vous avez reçu des observations.

En effet, les écoles dont le programme est accrédité uniquement ACSTH ne sont pas tenues de faire de la supervision collective. Elles n'ont pas le pouvoir d'évaluer leur coach apprenant, c'est donc ICF qui s'en chargera et vous demandera en plus de votre ACSTH et du QCM en ligne, un certain nombre de pièces, pour l'**ACC**, pour le **PCC** (voir aussi sur le site ICF monde [PCC ACSTH PATH](#) ou [ACC ACSTH PATH](#)) :

- **1** (Pour l'**ACC**) ou **2** (pour le **PCC**) enregistrement(s) de coaching et de leur verbatim.
- La preuve de votre pratique d'au moins **100 h (ACC)** ou **500 h (PCC)** de coaching, après votre formation initiale (Vos listes de clients et leur coordonnées ne seront plus fournis à ICF).
- La preuve que vous avez fait de la supervision (10 heures minimum).

NB. : En ayant suivi le programme PAI, vous avez d'office les 7 heures de supervision en collectif (demander le document à votre contact administratif Coaching Ways France).

Si votre enregistrement n'a pas été validé au niveau requis, lors de votre certification en fin de PAI, vous recevrez l'ACSTH et ensuite **2 options s'offrent à vous** :

1. **La première** déjà indiquée ci-dessus consiste à reproduire un enregistrement de coaching et à le
 - Coaching Ways France ou non).

soumettre dans les 6 mois à l'un de nos Mentors Coachs Assesseurs. Vous pouvez le faire dans le cadre d'un **repassage de certification**. Vous contracterez directement avec lui en supervision, pour en savoir plus : [cliquer ici](#) puis bouton supervision. Si votre enregistrement est validé suivant les critères du PCC, alors vous recevrez votre ACTP et revenez à la situation précédente (point 4). Ceci a un coût supplémentaire de 200 € HT qui correspond à la supervision pour repassage de certification (seulement l'enregistrement audio).

Les avantages de cette option :

- Par la supervision vous comprendrez pourquoi votre enregistrement est validé ou pas.
 - Vous continuez de progresser par rapport aux compétences d'ICF et apprenez de l'expérience.
 - Vous pouvez obtenir votre ACTP et donc vous faire enregistrer à terme au niveau PCC chez ICF, sans avoir à faire de nouvel enregistrement.
 - Vous êtes gagnants financièrement. [ACC avec un ACTP](#). [PCC avec un ACTP](#).
2. **La seconde** consiste à envoyer directement à ICF ce nouvel enregistrement et les autres pièces déjà mentionnées ci-dessus, avec en effet, le risque de ne pas être validé du premier coût.

Comparaison de cette option par rapport à la précédente :

- Plus couteuse, car vous paierez en ligne à chaque tentative entre 300 et 500 Dollars pour un [ACC ACSTH PATH](#) ou entre 575 et 775 Dollars pour un [PCC avec un ACSTH](#).
- Vous avez à amener la preuve d'un mentorat de 10 heures minimum (ayant suivi le programme PAI vous avez déjà les 7 heures de supervision collective), auquel vous aurez à ajouter 3 heures de mentorat individuel avec un Mentor Coach référencé ICF (qui peut être de l'équipe de